



Etaient présents : Mesdames et Messieurs Dagomet, Augy (Champigny), Devinat, Thomas (Chaumont), Rondeau (Compigny), Percheminier, Esnault, Legay, Randget (Courlon), Sylvestre, Cousin, Declinchamp (Cuy), Chamaillard, Boulanger (Evry), Babouhot, Pellard (Gisy les Nobles), Martineau (La Chapelle sur Oreuse), Garnier, Lacoste, Mazaleyrat (Michery), Cormerois, Bourgoin (Perceneige), Gautrot, Giloppé (Plessis St Jean), Domat, Poiret, Héraud, Chaudron, Longet (Pont sur Yonne), Le Gac, Perdereau (St Sérotin), Dautun, Desrue (Serbonnes), Leroy, Motté, Pitou (Sergines), Sieper, Languillat, Corne (Thorigny sur Oreuse), Leruse, Stefunko, Spahn, Fontaneau, Vergnory (Villeblevin), Delidais (Villemannoche), Laventureux, Chan Yolen (Villenavotte), Bourreau, BaéliMJ, Baéli R (Villeneuve la Guyard), Pecorari (Villeperrot), Viault, Auger, Rousseau, Letriché (Vinneuf).

Le procès verbal de l'assemblée précédente est lu et adopté à l'unanimité.

## 1/ Finances

### ➤ Renouvellement ligne de trésorerie

En novembre 2009, une ouverture de crédits de 500 000 € avait été contractualisée avec DEXIA au taux de 1,10%. Son échéance est au 26 novembre prochain mais la Communauté de Communes doit faire face à des retards dans le paiement des redevances. Aussi, Monsieur Garnier, Vice Président en charge des finances, propose de renouveler une ouverture de trésorerie du même montant. Après consultation de plusieurs établissements, la Caisse d'Epargne propose des conditions plus avantageuses avec un taux d'intérêt de 0,50 %.

Le Conseil communautaire décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

### ➤ Décision modificative sur le Budget annexe « Aérodrome »

Le conseil communautaire adopte une décision modificative n°1 pour verser à l'association des usagers de l'aérodrome la somme de 1 500 € relative à l'organisation du 80<sup>ème</sup> anniversaire de l'aviation sénonaise.

## 2/ Conclusions de la commission d'appel d'offres.

➤ *Fourniture de bacs roulants individuels pour les déchets ménagers résiduels et les emballages ménagers*

2 candidats ont présenté une offre, CITEC et Plastic Omnium. Compte tenu des critères de sélection stipulés dans le cahier des charges, c'est la société Plastic Omnium qui est mieux disante pour un coût estimatif de 593 500 € HT.

### ➤ *Fourniture de puces RFID et de système informatique embarqué*

La commission a noté des incohérences entre le dossier technique et le bordereau de prix. De plus, la teneur du dossier de consultation a évolué pour tenir compte du parc de la CC Yonne Nord. Aussi, il est décidé de déclarer sans suite la consultation et d'en relancer une pour tenir compte des évolutions.

### ➤ *Consultation pour la collecte des journaux magazines dans les PAV*

COVED est la seule société à avoir présenté une offre et maintient le coût tel que pratiqué jusqu'à ce jour soit 47,55 € HT/tonne.

### **3/ Conclusions de la commission déchets**

#### ➤ Collecte des textiles usagés

Un premier bilan des collectes opérées depuis juillet 2010 (mise en place de conteneurs dans la plupart des communes) par Eco Textile s'élève à 15,45 tonnes.

#### ➤ Mise en place de la redevance incitative

Le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- la redevance incitative se décomposera en 3 parts : une part fixe liée aux frais fixes de fonctionnement (collecte, déchetteries, collecte sélective, secrétariat), une part variable basée sur le volume du bac et une part levée fonction du nombre de levées comptabilisées par foyer.

- La part fixe des foyers « 1 personne » sera diminuée de 20€ afin de limiter l'augmentation liée au nouveau mode de répartition.

- Les usagers résidant sur la Commune de La Chapelle sur Oreuse auront une facture minorée de 31,50€ pour tenir compte de la gratuité du traitement de leurs déchets ménagers résiduels octroyée par CHEZE.

- 2011 sera une année de transition afin de permettre une facturation « à blanc » et de régler les éventuels problèmes de disfonctionnement des matériels

Une facture réelle sera donc établie au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011 basée sur la part fixe et comme unique variable, le volume du bac attribué au foyer ou au professionnel.

Une deuxième facture (facture à blanc) sera adressée à chaque foyer après 6 mois de fonctionnement du système informatique embarqué afin que chacun ait une connaissance exacte de son nombre de levées.

#### ➤ Ambassadeur du tri

La commission de recrutement s'est tenue le 29 octobre dernier et a retenu Melle Nolwenn MAUGER.

### **4/ Action sociale**

#### ➤ Mission Locale du sénonais

Suite à la rencontre avec Mme la Présidente et Monsieur le Directeur de la Mission Locale, en présence de M Marrec (Président du SIVOM du Nord Sénonais), la convention est reformulée quant à la participation financière, basée dorénavant sur un montant par habitant. La communauté de communes participera au titre des 23 communes la composant. Les permanences de Pont sur Yonne se dérouleront à la maison Vie sociale si les accès à internet le permettent. M Leruse se charge du dossier.

L'éventualité de permanences sur Sergines a été évoquée : il est nécessaire dans un premier temps d'évaluer les besoins (recensement des jeunes de 16 à 25 ans sur ce secteur géographique).

#### ➤ Convention de mise à disposition d'enseignants musiciens

Monsieur le Président expose que dans le cadre du fonctionnement de l'école de musique de la Communauté de Communes, il convient de renouveler la convention avec le centre de gestion des enseignants musiciens et danseurs pour l'année scolaire 2010/2011 concernant la mise à disposition de l'équipe enseignante et du directeur pour un montant de 194 745 €.

#### ➤ Gestion des bénéficiaires du RSA

Suite à la réunion d'information qui s'est tenue le 23 septembre dernier en présence de Mme Paris et de M Bausseron, le Président rappelle que la création d'un CIAS en charge des actions sociales décentralisées sous l'égide du Conseil Général et en complémentarité avec les CCAS est de la compétence de la Communauté de Communes dans son article 4 – Compétences optionnelles (2<sup>ème</sup> alinéa du B).

Le conseil communautaire accepte ce partenariat avec le Conseil Général qui se concrétisera par la signature d'une convention. Le CIAS assurera le suivi de 70 dossiers d'allocataires RSA (célibataires ou couples sans enfants). Le conseil général financera le poste du référent embauché à cet effet par le CIAS. Ce travailleur social, de catégorie B, devra être titulaire d'un diplôme en Economie Sociale. Les membres de l'assemblée souhaiteraient cependant que le Conseil Général porte une attention plus particulière sur la durée de la convention (3 ans dans le projet) et sur le financement du poste.

➤ Tarifs des centres de loisirs

Monsieur le Président rappelle que lors du conseil communautaire en date du 22 juin dernier, les nouveaux tarifs des centres de loisirs avaient été votés pour tenir compte des prescriptions de la CNAF : tarification à l'heure et modulée en fonction des ressources des familles. Pour le périscolaire, un montant forfaitaire avait été voté pour l'accueil du matin et celui du soir. Or, il s'avère que les préconisations de la CAF doivent s'appliquer aussi au temps périscolaire. Aussi, il est décidé d'appliquer la tarification horaire de l'accueil en centre de loisirs au temps périscolaire (le goûter sera facturé à 0,50 €).

<b>Quotient Familial</b>	<b>1<sup>er</sup> enfant</b>	<b>2<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>3<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>4<sup>ème</sup> enfant</b>	<b>Tarif de l'heure au-delà de 8 heures de présence journalière</b>
0 à 650 €	0,80 €	0,75 €	0,70 €	0,65 €	0,20 €
651 € à 1 000 €	0,90 €	0,85 €	0,80 €	0,75 €	0,30 €
> 1 001 €	1,00 €	0,95 €	0,90 €	0,85 €	0,40 €

➤ CESU

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes a accepté lors de son assemblée générale du 30 juin 2009 le CESU comme mode de paiement pour les services de la halte garderie itinérante et l'accueil périscolaire. Le CESU peut être accepté aussi pour les prestations de services fournies par les organismes organisant un accueil sans hébergement (centres de loisirs) pour les enfants de moins de 6 ans. Le Conseil communautaire décide donc d'étendre ce mode de paiement au centre de loisirs pour les enfants de moins de 6 ans (maternels)

➤ Accessibilité

Le Président donne lecture de la note adressée par les services de la DDT relative à l'application de la loi accessibilité :

Mise en place de la commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées, composée de représentants des communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées. Elle a pour vocation de dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Réalisation d'un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) à l'échelle de la Communauté de Communes afin de constituer une commande groupée suffisamment attractive pour un bureau d'études spécialisé et de surcroît d'en réduire les coûts. (le coût varie de 2 000 à 5 000 € par commune en fonction du linéaire à diagnostiquer). La communauté de Communes serait alors le coordonnateur.

Elaboration de diagnostic préalable en matière d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le conseil communautaire donne son accord pour la mise en place de la commission pour l'accessibilité. Un groupe de travail va être créé au sein de la commission Affaires Sociales en y associant les représentants de la DDT.

## **6 / Zone d'activité d'Evry**

➤ *Travaux d'adduction d'eau de la zone d'activité d'Evry*

Monsieur Leruse, Vice Président en charge de l'Economie, expose que le Syndicat Sens nord Est d'adduction d'eau ne prend pas en charge ni le financement ni les travaux. Le conseil communautaire décide donc de désigner le bureau d'étude ECMO pour l'élaboration du cahier des charges et assurer le suivi des travaux correspondants. Le coût estimatif des travaux s'élève à 200 000 € HT et la rémunération du bureau à 5%.

➤ *Coordination SPS*

Le conseil communautaire mandate le Président pour désigner un coordonnateur SPS (après consultation).

➤ *Fiscalité de zone*

A la demande des services fiscaux, le conseil communautaire décide d'étendre la fiscalité de zone à la zone d'activité d'Evry en sa qualité de zone intercommunautaire.

**7 / Questions diverses**

➤ Une prime de direction est octroyée à l'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe qui a assumé la direction du centre de loisirs de Villeblevin en juillet dernier.

➤ Il est décidé de renouveler le contrat CAE de Monsieur Gonguet pour une période de 6 mois.

➤ Le conseil communautaire donne son accord pour :

- le remboursement aux communes de Villemanoches et Villeperrot des sommes engagées pour la mise à disposition d'un accompagnateur dans les cars de transports scolaires
- la conclusion d'un avenant pour la maintenance du photocopieur de la Maison Vie Sociale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.